

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

Le 4<sup>e</sup>. jour de la 3<sup>e</sup>. Décade du 1<sup>er</sup>. Mois.

Ere vulgaire.

MARDI 15 Octobre 1793.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n°. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*Extrait d'une lettre particuliere de Norfolk, en Virginie, le 13 juillet.*

Nous sommes ici trois mille François arrivés du Cap & de la plaine, privés de tout & réduits à attendre notre existence des habitans du pays ; vos montifres, Polverel & Santhonax, commissaires civils, ont incendié le Cap, après l'avoir livré au pillage & avoir fait massacrer tous ceux des blancs qui n'ont pu se sauver. Ils ont armé tous les esclaves qui étoient dans la ville, ils ont rassemblé tous les brigands de la colonie & ils se sont joints à eux au haut du Cap. C'est-là qu'ils jouissent de l'horrible spectacle de plus de 200 femmes & d'autant d'enfans & de vieillards chargés de fers & mourans à leurs pieds de misere & de faim.

Mesdames *Chavet, la Friere, Arnaud, Arnoux & de Seilhac* sont ici avec nous sans argent & sans habits. J'ai intéressé pour elles la sensibilité des habitans qui nous ont prêté quelques secours. Madame Lariva est dans le même état avec toute sa famille. Madame Maulac a été tuée & mise en pieces dans son habitation. Nous ne savons ce que sont devenus tous les marchands ; madame Poupet, voyant que tout étoit perdu, s'est empoisonnée. Les généraux américains nous aident & nous fournissent quelques rations de provisions. On n'a pas d'idée des richesses immenses que le pillage a mis entre les mains des commissaires. Ces scélérats s'amuseut selon leur goût & se donnent souvent le plaisir de faire fusiller des prisonniers du haut du Cap. Un vaisseau arrivé depuis peu de jours, nous apprend qu'ils ont accordé la liberté à tous les esclaves de la partie du Nord ; nous ne saurions que devenir sans les secours que nous recevons de l'humanité des Américains, &c.

### ANGLETERRE.

*De Londres, le 30 septembre.*

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles du jour. Elles portent que la république françoise agit avec énergie, & que, malgré les inconvéniens qui naissent de son régime militaire, elle a, en plusieurs occasions, vaincu ses ennemis.

Voici l'état de l'artillerie que nous avons perdue devant Dunkerque :

1°. Jetés dans la riviere, près de Furnes.....	64 can.
2°. Laisés sur le champ de bataille.....	43
3°. Perdus dans la Meeres.....	7

Total..... 114

On lit dans un de nos papiers, que la reddition de Toulon ayant fait naître des craintes sur les autres ports de la république. Le conseil-exécutif a arrêté d'envoyer des commissaires & des ordres dans les ports de la Manche & des côtes de l'Océan, pour y presser la levée de troupes destinées à faire à la fois une descente sur plusieurs points de l'Angleterre. Nous voilà avertis ; & quoiqu'un pareil projet soit d'une difficile exécution, il est possible qu'il oblige le ministre britannique à rappeler une partie des troupes qu'il a sur le continent ; ce qui seroit pour la France une diversion fort utile.

Le chevalier Gilbert Elliot, qu'on a fait venir d'Ecosse en si grande diligence, va partir pour Toulon en qualité de commissaire extraordinaire pour agir de concert avec le lord Hood ; il amene avec lui un secrétaire.

Le premier objet qui occupera nos généraux dans la Méditerranée, sera sans doute la prise de la Corse ; le parti dominant de Paoli est tout disposé à se soumettre à l'Angleterre ; ce sera non une seconde conquête, mais une seconde trahison.

On apprend par la voie de Livourne, en date du 6 septembre, que le lord Hood ne se croyant pas encore bien assuré dans sa station, avoit fait placer des brûlots entre chaque vaisseau françois & frégates disposés pour y mettre le feu au besoin.

On mande de Portsmouth en date du 25, que le vaisseau le *Vanguard* a mis à la voile ce jour là, pour aller joindre l'escadre du lord Howe, & que le soir, le *Dédale* devoit lever l'ancre pour la même destination.

L'équipage d'une frégate mouillée à Spithead a fait parvenir aux lords de l'amirauté, un mémoire où les matelots se plaignent de leur capitaine ; pour toute réponse, ils ont reçu quelques douzaine de coups de garcette, alors ils ont pris le parti désespéré de se barricader & de refuser d'obéir à leur chef ; 75 des plus mutins ont été repartis sur d'autres

vaisseaux, les autres se sont soumis, & ont fait voile avec le même capitaine.

L'amiral Macbride a manqué dernièrement de tomber dans les mains des François ; il se rendoit à terre, dans son canot par une petite anse qui se trouve entre Ostende & Dunkerque : on l'avertit fort à propos, que cette dernière place avoit été évacuée la veille par les troupes angloises, & que les François en étoient en possession.

Les lettres de Dublin en date du 21, portent que les compagnies de flanqueurs de tous les régimens qui sont sur l'établissement d'Irlande, ont ordre de se mettre en marche pour Corke, où elles doivent s'embarquer & passer en pays étranger : chacune de ces compagnies sera portée préalablement au complet de cent hommes. Ces dispositions & d'autres pareilles, ont pour objet, dit-on, les îles Françoises, & c'est le général Fondos qui commandera les troupes de débarquement, on ne doute pas du succès. On débite qu'à Saint-Domingue, les Espagnols ont pris un fort François, & que les noirs & les blancs se sont réunis contre les gens de couleur.

*Extrait d'une lettre du lord Hood à M. Stephens, datée de Toulon, le 1 septembre.*

Hier après-midi, un détachement de l'armée François : du général Carteaux, composé d'environ 750 hommes, s'approcha de Toulon, le capitaine Elphinstone que j'avois nommé commandant du fort de la Malgue, marcha contre lui à la tête d'un détachement à-peu près de même force, & contraignit les François à se retirer avec perte de 4 pièces de canon & de quelques munitions.

*(Extrait du Morning-Post).*

### BELGIQUE.

*D'Ostende, le 26 septembre.*

Nous faisons ici les vœux les plus ardens pour que l'Angleterre s'empare de Dunkerque. Si cette entreprise ne réussit pas mieux que la première fois, nous nous verrons exposés tout l'hiver à des incursions fréquentes de la part des François ; & comme notre place est la clef de tous nos magasins, ainsi que le dépôt général de toutes les munitions de guerre & de bouche pour l'entretien de notre armée, il importe infiniment à l'ennemi de s'en emparer, ne fut-ce que pour 48 heures. Nos craintes à cet égard furent si vives la semaine dernière, qu'on jugea convenable de mettre notre caïsse militaire & tous les effets les plus précieux à bord de quelques vaisseaux qui sont à l'ancre dans notre port.

Jamais il n'a été plus rempli de vaisseaux que dans ce moment ; la plupart sont des bâtimens hollandais & des navires de transport venus d'Angleterre : il y a aussi quelques navires impériaux arrivés des Indes-Orientales sous pavillon de Gènes, & dont les capitains sont Génois.

L'artillerie hollandaise qui est ici, & qui étoit destinée pour l'armée angloise, va être renvoyée. Ce renvoi annonce de l'indécision dans le plan des opérations ultérieures ; d'ailleurs l'artillerie est très-inutile pour la défense de cette place, & quoique nous ayons quelques pièces montées sur nos remparts, les François, depuis leur dernier séjour ici, connoissent trop bien nos défenses pour ne pas savoir qu'il y a un côté par lequel on peut approcher de nos murs sans être exposé au feu de l'artillerie.

On parle aujourd'hui de retirer d'ici les troupes angloises, pour diriger tout l'effort de l'Angleterre contre les Indes-Occidentales.

*De Paris, le 4<sup>e</sup>. jour de la 3<sup>e</sup>. décade du 1<sup>er</sup>. mois.*

On a publié dans toutes les sections, avec solennité, le nouveau tarif des denrées de première nécessité. Le peuple a manifesté par des acclamations sa joie & sa reconnaissance ; il a béni ce décret immortel, qui lui assure son existence sur les bases de la nature & de la justice. En vain ces agitateurs, qui calculent sur la misère publique, se préparent-ils déjà à rendre inutiles les dispositions de cette loi bienfaisante, en recélant leurs marchandises ; les autorités constituées travaillent à déjouer ces projets perfides. Des commissaires, nommés dans toutes les sections, doivent faire les perquisitions les plus exactes ; & ceux qui feront de fausses déclarations, seront punis sévèrement. Le peuple, toujours fidèle à respecter la loi & les propriétés, attendra de ses magistrats cette justice prompte, qui doit frapper les ennemis & les conspirateurs.

On avoit annoncé dans plusieurs feuilles publiques, que Petion, Barbaroux & les autres députés, traités à la patrie, s'étoient réfugiés à Quimper. La société républicaine de cette ville vient de démentir cette nouvelle : Quimper ne renferme que des citoyens patriotes, qui abhorrent le fédéralisme, & qui veulent l'unité & l'indivisibilité de la république. Au lieu de donner asyle à des conspirateurs, leur desir le plus pressant est de les saisir & de les livrer à la vengeance des loix.

Le tribunal révolutionnaire a commencé l'instruction du procès de Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet : elle a été interrogée deux fois ; & dans ses interrogatoires, elle a pris le titre de *Marie-Antoinette d'Autriche, reine des François*. Lecointre de Versailles, député, le ci-devant comte d'Estaing, Bailly & Manuel ont été entendus en témoignage sur l'événement de Louis Capet à Varennes, & de suite ils ont été confrontés avec l'accusée. On croit que l'instruction de cette affaire tiendra trois séances par l'audition de plusieurs témoins. Les citoyens Chauveau-Lagarde & Tronson du Coudray sont les défenseurs de Marie-Antoinette.

*Suite de l'Extrait des délibérations du corps municipal, qui fixe le maximum du prix des denrées & marchandises.*

*Cuir, la livre.*

Cuir, proprement dits, 2 l. ; de bœuf & vache, 1 l. 16 s. ; de veau, 2 l. 2 s. 8 d. ; de chevre, 4 l. 8 s. ; la bazanne, 1 l. 9 s. 4 d. ; la dépouille, 1 l. 5 s. 4 d.

Cuivre rouge laminé de 42 pouces sur 52, la livre, 1 l. 19 s. 4 d.

Acier, le quintal. A charrie, 31 l. 6 s. 8 d. ; en barre d'Allemagne, 69 l. 6 s. 8 d.

Fers, le quintal. De roche, 30 l. 8 s. ; commun, 29 l. 1 s. 4 d. ; Carillon, 34 l. 8 s. ; Fenlon doux & aplati doux, 33 l. 1 s. 4 d. ; rond & en bandelettes, 37 l. 1 s. 4 d. ; feaux, 50 l. 8 s. ; cloux à bande, 50 l. 8 s. ; cloux à cheval, 57 l. 1 s. 4 d. ; tôle, 50 l. 8 s. ; fonte, 17 l. 1 s. 4 d.

Plomb, le quintal, 49 l. 6 s. 8 d.

Charbon de terre, la voie. Auvergne & Forêt, 82 l. 6 s. 8 d. ; Moulins & Decise, 71 l. 13 s. 4 d.

Laines, à la livre Fine de Rouffillon, 6 l. *Idem*, de Berry, 5 l. 6 s. 8 d. Grosses pour matelats, 2 l.

Souliers, la paire. Pour homme, en veau, 5 l. 6 s. 8 d. *Idem*, double couture, 6 l. *Idem*, peau de chevre, 6 l. 10 s.

Papier d'Annonay & d'Angoulême, à la rame. Grand

aigle superfin double, 228 l. 13 s. 4 d. Colombier, 180 l. 4 s. Jésus, 96 l. 16 s. Raisin, 76 l. 14 s. 8 d. Carré; 51 l. 2 s. 8 d. Ecu, 38 l. 6 s. 8 d. Couronne, 28 l. Telliere, 26 l. 13 s. 4 d. Romaine, 17 l. 11 s. 4 d. Gris, pour enveloppe, 9 l. 11 s. 4 d. Bleu, 30 l. 7 s.

Papier d'Auvergne, à la rame. Grand aigle fin, 135 l. 6 s. 8 d. Colombier, *idem*, 100 l. 4 s. Jésus, *idem*, 56 l. 16 s. Raisin, *idem*, 30 l. 1 s. 4 d. Couronne & Telliere, *idem*, 20 l.

Papier de Normandie, à la rame. Raisin, 30 l. 1 s. 4 d. Ecu, 22 l. 6 s. 8 d. Couronne & Telliere, 17 l. 6 s. 8 d.

Chaux, le quintal. Gros de Bourgogne mâle, 30 l. 8 s.; *idem* femelle, 37 l. 1 s. 4 d. Champagne mâle, 37 l. 1 s. 4 d.; *idem* femelle, 45 l. 1 s. 4 d.

Poissons salés, le baril. Maquereau en baril de 300 livres, 69 l. 6 s. 8 d. Morues, 108 petits poissons, 160 l. *Idem*, 108 grands poissons, 266 l. 13 s. 4 d. Harangs saures, le baril de 1000, 93 l. 6 s. 8 d. Harangs blancs, le baril de 1200, 73 l. 6 s. 8 d.

Fromages. De Brie, la douzaine, 57 l. 13 s. 4 d. Neuchâtel, *idem*, 2 l. 18 s. 8 d.

Œufs. De Mortagne, le millier, 51 l. 12 s. De Picardie, *idem*, 41 l. 6 s. 8 d.

Tabac la livre. Tabac en carotte, 1 l.; *idem* à fumer, 10 s.

Sel, la livre, 2 s.

*Avis aux créanciers de la république.*

La convention nationale, occupée des destinées de la république, veille aussi aux intérêts particuliers de ses créanciers.

Elle a voulu que le directeur-général de la liquidation correspondît par écrit avec tous les propriétaires de créances soumises à son examen. Cette loi, décriée depuis long-tems, a le double avantage d'épargner aux créanciers des courtes & des sollicitations toujours inutiles près de l'agent qui fait son devoir, & de rendre au travail effectif un tems précieux qui se consumoit en consultations oiseuses.

L'établissement d'un nouveau calendrier nécessite un nouvel ordre pour l'entrée dans les bureaux.

A compter de samedi prochain (12 octobre, vieux style) le public sera reçu tous les quatre jours dans les bureaux, depuis neuf heures jusqu'à deux heures; savoir, mercredi 25 & dimanche suivant 29 du 1<sup>er</sup> mois, (16 & 20 octobre, vieux style).

Samedi 19 octobre (vieux style) commence le second mois de la 2<sup>e</sup> année de la république.

Ce jour même, & constamment à partir de cette époque, le public sera reçu dans les bureaux les 1<sup>er</sup>, 5, 9, 13, 17, 21, 25 & 29 de chaque mois de l'année républicaine.

Le directeur-général recevra personnellement les 1<sup>er</sup>, 9, 17 & 25 de chaque mois, (même style).

Comme les fêtes ne seront plus des jours de vacance pour aucune administration, cet ordre sera invariable.

Trois jours dans un mois seront consacrés au repos, & le surplus aux travaux de la liquidation.

Paris, le 18<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'an second de la république une & indivisible.

*Le directeur-général de la liquidation.*  
Signé DENORMANDE.

**COMMUNE DE PARIS.**

*Du 22 du premier mois, &c.*

Le président donne lecture d'une lettre de Felix, commissaire dans la Vendée, en date du 8 octobre: il y annonce un choc très-vif, qui a eu lieu le 6, & où nos troupes républicaines ont remporté la victoire, & pris 4 pieces de canon à l'ennemi après une journée entière de combat opiniâtre. On l'a déployé de part & d'autre le plus grand courage. Il ajoute que c'est l'avant-garde de la garnison de Mayence qui a eu cet avantage, & finit par assurer que Rossignol continue de mériter la confiance & l'estime de ses concitoyens, & que.

malgré tous nos échecs dans cette malheureuse guerre, elle ne tardera pas à se terminer par la prompte défaite des brigands.

Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil arrête que l'état-major de la force armée parisienne passera dans le plus court délai à sa censure, après que les noms de ces officiers auront été soumis aux sociétés populaires, & que les comités révolutionnaires de leurs sections respectives, & l'administration de police, auront pris des notes sévères sur leur compte.

Un membre dénonce une infraction à la loi, commise par la section de l'Indivisibilité, qui a destitué tous les fonctionnaires publics, & les a renommés. — Des commissaires examineront scrupuleusement les faits; & en feront incessamment leur rapport.

Une députation de la section des Amis de la Patrie vient faire part au conseil de la consigne du commandant-général, qui empêche de sortir de Paris les denrées de première nécessité. Elle observe que rien n'est plus facile sur terre; mais qu'il n'en est pas de même sur l'eau, où la surveillance n'est pas aisée à exercer; elle invoque l'attention du conseil sur cet inconvénient. — Le conseil renvoie ces observations aux administrations de police & de subsistances réunies.

Le secrétaire-greffier donne lecture d'une lettre, où l'on annonce que des contre-révolutionnaires sont échappés à l'administration de police dans des wiskis. — Un membre observe que rien n'est plus contraire au système républicain que le fastueux étalage de ces objets de luxe; il en demande la suppression. — Le conseil, après quelques débats, arrête que l'administration de police fera disparaître les hochets de la vanité des muscadins, & supprimera tous wiskis & cabriolets, & en emploiera les chevaux au charroi de l'artillerie, des subsistances, & à la remonte d'une cavalerie républicaine.

**CONVENTION NATIONALE.**

*(Présidence du citoyen Charlier).*

*Suite de la séance du 22<sup>e</sup> jour du premier mois de l'an second de la république.*

Choudieu & Bellegarde, représentans députés, écrivent du quartier-général du Bois-des-Moulins-au-Chef, en date du 9 octobre 11 heures du soir, que les deux divisions de Niort & de Saumur opérèrent leur jonction à Bressuire le 7, le 9, à neuf heures du matin, l'armée marcha sur Châtillon en trois colonnes: après avoir fait deux lieues, elle rencontra l'ennemi qui occupoit une position avantageuse: le combat commença à midi & ne fut terminé qu'à la nuit. La colonne du centre, commandée par Chalboz, donna avec impétuosité, les ailes opposèrent un front ferme aux rebelles qui cherchoient à les tourner, comme c'est leur usage. Chalboz étoit par-tout: les soldats chantoient en se battant, des hymnes patriotiques. Les brigands furent mis en déroute, & vivement poursuivis; ils étoient 20 mille, & sont actuellement dispersés dans un espace de 10 lieues; la colonne de Westermann est à Châtillon, où elle a trouvé beaucoup de munitions, ainsi que l'infirmerie & les papiers des rebelles, 1200 de nos prisonniers ont été délivrés; l'armée toute entière se rend à Châtillon: si l'armée de Mayence opère de son côté, l'arbre de la liberté sera bientôt planté à Chollet & à Mortagne. Notre victoire a coûté aux rebelles un grand nombre de morts & de blessés; de notre côté, les généraux de la convention, qui se sont signalés, comptent 40 blessés & 2 morts, le général Chambon a été grièvement blessé; il est mourant.

Woz & Pillory, de la Côte-d'Or, sont revenus de l'Ouest; ils ont destitué plusieurs généraux qu'ils ont jugés pusillanimes ou malveillans; ils ont installé le citoyen Léchelle, général en chef de l'Ouest, & pensent que le plan d'une armée unique & d'un seul général produira les plus heureux effets. — La convention rappelle dans son sein les représentans dépurés actuellement près l'armée de l'Ouest; elle les remplace par cinq nouveaux, dont deux seront toujours avec les colonnes; un se tiendra à Saumur, un à Nantes, & l'autre se transportera par-tout où sa présence sera nécessaire, & tiendra la correspondance centrale.

L'on met 30 millions à la disposition du ministre de la marine pour une expédition secrète.

On adjoint quatre membres à ceux qui composent le comité de sûreté générale.

Le citoyen Verdelin, commandant les troupes de la république dans le Farcigny, département du Mont-Blanc, écrit de Salanches, le 6 octobre, que les Piémontais, complètement battus dans la journée du 29 septembre, cherchent un abri derrière leurs rochers. Leur perte a été considérable; elle consiste en plusieurs pièces de canon, vingt mille cartouches & six caissons: un grand nombre de belles, faits prisonniers, ont été fusillés. C'est aux talens du citoyen Saret, chef de l'état-major du Mont-Blanc, que la république doit ces succès; les troupes demandent de l'avancement pour ce chef qu'elles estiment.

Les administrateurs du district de la campagne de Lyon envoient plusieurs effets d'argent.

La société populaire de la Réole demande un tribunal révolutionnaire pour chaque département, la déportation des gens suspects & la confiscation de leurs biens.

La commune de Sceaux-Penthièvre demande à être nommée *Sceaux-l'Unité*. Décrété.

L'on met à la disposition du ministre de la guerre 1600 mille livres pour la construction de 88 affûts pour des pièces de 16; ces affûts, de nouvelle invention, sont extrêmement faciles à mouvoir, & épargnent un grand nombre de chevaux: l'on fabriquera en même-tems 44 caissons, 22 doubles forges & 50 voitures d'ambulance.

André Dumont avoit réservé Péronne pour la bonne bouche; cette ville étoit un autre Coblenz; il a fait arrêter les gens suspects; il a éclairé le peuple, & le sans-culotisme domine à Péronne.

Une députation de la société populaire de Nantes se plaint de ce que les généraux Canclaux & Aubert-Dubayet ont été destitués sans motifs connus. Villers appuie les éloges donnés à ces deux officiers par la députation de Nantes. — Renvoyé au comité de salut public.

Pons, de Verdun, s'étonne de ce que les sujets des despotes de Prusse, d'Autriche & de Hollande ne sont pas mis en arrestation, ainsi que les Anglois; il observe qu'à la veille de faire une descente en Angleterre, nous ne devrions pas nationaliser la résistance que cette puissance peut nous opposer. Le comité de salut public fera connaître les motifs du décret qui frappe exclusivement les Anglois.

Un fonds de 50 millions est affecté pour la levée de 40 mille hommes à cheval; & l'on ordonne la délivrance de 6 millions pour la fourniture de viande nécessaire aux troupes de nouvelle levée.

Les citoyens requis, alléguant maladie pour se soustraire à la loi, seront constatés leur incommodité par un médecin

ou chirurgien nommé à cet effet par les districts ou municipalités: le médecin, convaincu d'avoir délivré un certificat sans motifs, sera puni de deux ans de fers: ceux qui auront sollicité ou obtenu des certificats sans de justes raisons, seront réputés suspects & incarcérés jusqu'à la paix, sans préjudice de peines plus graves en cas de faux.

*Séance du 23<sup>e</sup> jour du premier mois de l'an second de la république.*

Le général Chalboz, dans une dépêche datée du 9 octobre, rend compte de l'avantage remporté par les divisions de Saumur & de la Châtaigneraie, qui s'étoient réunies à Bressuire. Les rebelles sont en pleine déroute; leurs repaires brûlent; la terre est jonchée de leurs morts: nous avons perdu peu d'hommes; nous avons à regretter le général Chambon: les représentans du peuple, toujours au fort du combat, ont secondé, dans cette action, le courage des soldats républicains.

Environ 15 cents hommes suspects ont été arrêtés dans les départemens de l'Arriège & de la Haute-Garonne: les représentans Chaudron-Rouffeu & Marc-Antoine Bodeau l'annoncent dans une lettre datée de Toulouse, le 8 octobre; ils annoncent en même-tems que l'armée de Perpignan obtient chaque jour de nouveaux succès, & que la semaine ne sera pas écoulée avant que les Espagnols soient entièrement expulsés du territoire de la république. Les affaires vont bien à Bordeaux; cette ville est enfin à la patrie; presque tous les hommes qui composoient la commission populaire sont en état d'arrestation; l'armée de la Réole achevera la révolution bordelaise. Un émigré, condamné à mort à Toulouse, a laissé des écrits qui prouvent l'existence d'une conspiration pour livrer le département de l'Arriège aux Espagnols; les conspirateurs sont arrêtés. Un autre émigré, sur le point de subir le dernier supplice, a déclaré que, dans l'intérieur de la république, il existoit un contre-révolutionnaire beaucoup plus dangereux que Pitt: les représentans assurent qu'ils ont déjà quelques données sur cette déclaration importante: « Nous tenons presque tout le parlement de Toulouse, ajoutent-ils; la famille Dubarry est sous notre main, & les matieres d'or & d'argent qu'elle possédoit ont été déposées chez le receveur du district ».

Levasseur, représentant dans le département de l'Oise, avoit déjà écrit que l'union & la fraternité régnoient dans la ville de Beauvais, entre la garde nationale & l'armée révolutionnaire: une nouvelle dépêche de ce député confirme cette nouvelle satisfaisante. Levasseur a acquis la certitude que les canons n'ont pas été braqués contre l'armée; il annonce que les habitans de Beauvais & les membres de l'armée se réunissent à demander l'élargissement du procureur-général-syndic du département & du membre du comité de surveillance, arrêtés à Paris, & qui sont reconnus pour de bons républicains. Il termine sa lettre en donnant des éloges à la conduite de Mazuel, chef de détachement de l'armée révolutionnaire. — Renvoyé au comité de salut public.

Un grenadier fait hommage d'un drapeau autrichien qu'il a enlevé à Poperingue, le 10 septembre. — Mention honorable.

*Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793; Lettre L.*